

Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 09 décembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 02/12/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), M. KROL Alfred, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 02/12/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BENSETTI Nawel), M. COSQUER Cyril, M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. PAULIN Samuel, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. HEIM Philippe.

N° DEL2024-62 : Tarifs municipaux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de reconduire les tarifs en vigueur pour l'année 2025, concernant :

Les prix pour les concessions cimetières, colombarium et cavurnes

Cimetières de Saint Geniès

- **le prix des concessions : 700 €** pour une concession collective ou familiale (caveau) et **375 €** pour une concession individuelle (tombe) pour une durée perpétuelle :

Dans un souci de bonne gestion du cimetière, il ne sera délivré de concession ou d'autorisation d'inhumation qu'aux trois catégories de personnes suivantes :

- ❖ les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile,
- ❖ les personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans un autre département,
- ❖ les personnes non domiciliées sur la commune mais qui y ont une sépulture de famille.

➤ **le montant des droits de concession de cavurnes :**

- ❖ **1 000 €** pour une concession **perpétuelle**,
- ❖ **600 €** pour une concession temporaire à **50 ans**,
- ❖ **500 €** pour une concession temporaire à **30 ans**,

➤ **le montant des droits de concession au columbarium :**

- ❖ **1 000 €** pour une concession **perpétuelle**,
- ❖ **600 €** pour une concession temporaire à **30 ans**,
- ❖ **500 €** pour une concession temporaire à **20 ans**,
- ❖ **400 €** pour une concession temporaire à **10 ans** ;

Cimetières de Creyssens

- **le prix des concessions : 700 €** pour une concession collective ou familiale (caveau) et **375 €** pour une concession individuelle (tombe) pour une durée perpétuelle :

Dans un souci de bonne gestion du cimetière, il ne sera délivré de concession ou d'autorisation d'inhumation qu'aux trois catégories de personnes suivantes :

- ❖ les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile,
- ❖ les personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans un autre département,
- ❖ les personnes non domiciliées sur la commune mais qui y ont une sépulture de famille.

Cimetières de Labastide-Dénat

- **le prix des concessions** pour une durée perpétuelle :

- ❖ **31€ le m²** pour les concessions de 2m², 4m² et 5m²
- ❖ **Forfait de 101€** pour les concessions de 3.25m²

- **le montant des droits de concession au columbarium :**

- ❖ **200 €** pour une case familiale pour **15 ans**,
- ❖ **350 €** pour une case familiale pour **30 ans**,

Les prix pour les régies diverses

➤ le prix de la location des tables, chaises et grilles d'exposition

	<i>Prix unitaire</i>
Location de tables	1,00 €
Location de chaises	0,50 €
Location de grilles d'exposition	1,00 €

Les grilles d'exposition pourront ponctuellement être gracieusement mises à la disposition d'associations humanitaires ou œuvres de bienfaisance.

- le droit de place pour le stationnement des véhicules d'exposition et de démonstration à 100 € par jour

- la redevance vide grenier à 100 €

- le tarif des photocopies à l'unité : 0,15 €

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Philippe HEIM



Le Maire

Thierry DUFOUR


